



Direction du Logement et de l'Habitat

2025 DLH 020 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de construction et d'acquisition amélioration de logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. La Ville a par ailleurs accordé sa garantie des emprunts à souscrire pour financer ces projets.

ELOGIE-SIEMP a désormais besoin de pouvoir mobiliser les prêts pour financer ces opérations et sollicite donc la réitération ou modification de la garantie de la Ville de Paris aux conditions définitives des prêts. L'ensemble des contrats se trouve en annexe de la présente délibération.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts contractés par ELOGIE-SIEMP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces programmes de construction et d'acquisition amélioration de logements sociaux, pour un encours total de 4 362 845 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris